

Procès-verbal de la réunion

Du Conseil Municipal

Du Samedi 17 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept (17) Février, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'**EGLISOLLES**, se sont réunis à 9h30 à la salle de la Mairie d'**EGLISOLLES** ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc **VIALLARD**, le trois (03) Février 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS :

BATISSON Christine - **BERAUD** Hervé - **BICHELONNE** Robert - **BREUIL** Gérard - **COCHARD** Carine - **MAITRIAS** Didier - **SEPTIER** Loïc - **TIXIER** Monique - **VARAGNAT** Christophe - **VIALLARD** Jean-Luc.

ÉTAIT ABSENT ET NON REPRESENTÉ :

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRESENTÉS : **CHAUVERGNE** Jean-Léonard a donné procuration à **BICHELONNE** Robert.

Secrétaire de Mairie :

BATISSON Evelyne

Monsieur Jean-Luc **VIALLARD**, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Hervé **BERAUD** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 Décembre 2023.
- Vote des Comptes Administratifs 2023.
- Approbation des Comptes de Gestion 2023.
- Affectation des résultats 2023.
- Convention de coopération public entre le Département du Puy-de-Dôme et la Commune d'EGLISOLLES.
- Modification du tableau des effectifs.
- Vente parcelle – Section de La Fayette (COCHARD Frédéric).
- Tarif de l'eau – Traitement des eaux usées – Année 2024.
- Convention pluriannuelle de pâturage : PEYRON Bruno.
- Prime pouvoir d'achat.
- Présentation du rapport d'observations de l'abattoir d'Ambert établi par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes.
- Demande devis pour document d'arpentage (Chemin à Vertamy).

- Participation 2024 aux frais de fonctionnement de la Mission Locale du Livradois-Forez.
- Information sur l'avancement du Petit Patrimoine de la Commune.
- Information pour le repas du 16/03/2024.
- Questions diverses.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 Décembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 Décembre 2023 n'appelle aucune observation.

Il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

1 – Vote des Comptes Administratifs 2023.

NOM DU BUDGET	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
<u>COMMUNE</u>			
Fonctionnement	419 210,38 €	276 800,29 €	142 410,09 €
Investissement	84 903,53 €	135 501,21 €	<u>-50 597,68 €</u>
			91 812,41 €
<u>EAU :</u>			
Fonctionnement	59 598,08 €	47 613,78 €	11 984,30 €
Investissement	50 356,74 €	21 295,32 €	<u>29 061,42 €</u>
			41 045,72€
<u>ASSAINISSEMENT</u>			
Fonctionnement	28 770,17 €	28 841,30 €	- 71,13 €
Investissement	39 972,23 €	22 394,99 €	<u>17 577,74 €</u>
			17 506,61 €
SECTION DE MOLHAC			
Fonctionnement	41 914,97 €	7 920,19 €	33 994,78 €
SECTION DE MOISSONNIERES			
Fonctionnement	38 357,35 €	7 931,81 €	30 425,54 €
SECTION DE ROUFFIX			
Fonctionnement	44 579,02 €	11 471,56 €	33 107,46 €
SECTION DE SICAUD			
Fonctionnement	35 953,23 €	8 408,99 €	27 544,24 €

SECTION DE MALVAL			
Fonctionnement	43 876,97 €	7 592,46 €	36 284,51 €
SECTION DE PAILLANGES			
Fonctionnement	14 946,01 €	3 722,61 €	11 223,40 €
SECTION DE LA FAYETTE			
Fonctionnement	2 390,28 €	1 189,31 €	1 200,97 €
SECTION DE BREUIL			
Fonctionnement	7 547,56 €	1 398,00 €	6 149,56 €
SECTION DE LISSOLET			
Fonctionnement	1 239,44 €	183,00 €	1 056,44 €
SECTION DE TERRENEYRES			
Fonctionnement	1 010,71 €	138,00 €	872,71 €
SECTION LES PLANCHES			
Fonctionnement	841,02 €	36,00 €	805,02 €
SECTION LA GRANGE			
Fonctionnement	784,42 €	24,00 €	760,42 €
SECTION VALENCHERES ET AUTRES			
Fonctionnement	1 545,25 €	430,00 €	1 115,25 €
SECTION RIVE D'ANCE			
Fonctionnement	47,82 €	0,00 €	47,82 €
SECTION LE VERDIER			
Fonctionnement	178,08 €	19,00 €	159,08 €

2 – Approbation des Comptes de Gestion 2023.

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion établis par le Trésorier Payeur d'Ambert en vu des documents transmis. Ils sont strictement superposables aux comptes administratifs de la commune et proposés au vote.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Affectation des résultats.

L'affectation des résultats de la commune doit tenir compte du solde d'exécution cumulé d'investissement et des restes à réaliser. Pour le budget principal, il est positif à 194 825,94 €, pour le budget EAU, il est positif à 11 984,30 €, pour le budget ASSAINISSEMENT, il est négatif à 71,13 €. Ces sommes sont respectivement affectées en recettes et en dépenses des dits budget de fonctionnement 2024.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Exercice du service de viabilité hivernale - Convention de coopération entre la Commune d'EGLISOLLES et le Département du Puy-de-Dôme.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune d'EGLISOLLES et le département du Puy-de-Dôme souhaitent trouver un accord afin d'assurer le déneigement de la voirie en période hivernale. En effet la commune d'EGLISOLLES est en charge des voies communales et le département du Puy-de-Dôme des voies départementales. Chacune des parties peuvent être amenée à emprunter les sections de routes du réseau routier de l'autre partie. Pour des raisons d'harmonisation et de sécurité publique, le déneigement peut alors être pratiqué par la partie qui emprunte en premier les sections de routes même si elles n'appartiennent pas à son propre domaine public routier. Cette coopération s'étendra durant toute la durée hivernale et ne fera pas l'objet d'une rémunération. Elle sera établie pour un an et renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'accord de la commune d'EGLISOLLES et du département du Puy-de-Dôme concernant l'exercice du service de viabilité hivernale.
- Autorise le Maire à signer la convention de coopération entre la commune et le département.
-

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Modification du tableau des effectifs.

Suite à l'inscription sur liste d'aptitude au grade de rédacteur en date du 05/12/2023, il convient de modifier le tableau des effectifs.

- Suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe, catégorie C, à temps non complet (25/35^{ème}) au 01 Avril 2024.
- Création d'un poste de rédacteur, catégorie B, à temps non complet (25/35^{ème}) au 01 Avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide :

- La suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe et création d'un poste de rédacteur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution du présent projet de délibération.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Vente parcelle – Section La Fayette.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 21/10/2023 concernant la vente d'une parcelle cadastrée section AI n°500 d'une superficie de 75 m² appartenant à la section de « La Fayette ».

Vu le procès-verbal des électeurs de la section de « La Fayette » en date du 16/12/2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour la vente :
 - o De la parcelle section AI n°500 d'une superficie de 75 m² à Monsieur **COCHARD** Frédéric.
- Fixe le prix d'achat à **10,00 €/m²**.
- Précise que les frais de notaire sera à la charge du futur acquéreur.
- Mandate Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette vente.
- Précise que le produit de cette vente sera versé sur le budget de la dite section de « La Fayette » au compte 75888. Ce bien ne figure pas à l'état de l'actif de la commune et de ce fait n'est pas identifié.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Tarif de l'eau - Tarif du traitement des eaux usées – Année 2024.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à réexaminer les tarifs de l'eau et du traitement des eaux usées à compter du **1^{er} Août 2024**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les tarifs suivants :

Tarif eau :

- Forfait abonnement : 70,00 €
- de 0 à 200 M3 d'eau consommée : 1,00 € le M3 inchangé
- de 201 à 500 M3 d'eau consommée : 0,90 € le M3 inchangé
- au-delà de 500 M3 d'eau consommée : 0,80 € le M3 inchangé
- Droit de branchement au réseau d'eau : 500,00 € + Travaux sur devis inchangé
- Forfait remplacement compteur gelé : 170,00 € inchangé
- Intervention de l'employé communal : Forfait : 50,00 €/heure inchangé
- Changement d'un compteur d'eau à l'extérieur : Forfait : 700,00 € inchangé

Tarif Redevance Assainissement :

- Forfait abonnement : 70,00 €
- Tarif du M3 d'eau pour traitement eaux usées : 0,65 € le M3 inchangé
- Droit de branchement au réseau d'assainissement : 500,00 € + travaux sur devis inchangé
- Intervention de l'employé communal : Forfait : 50,00 €/heure inchangé

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Convention pluriannuelle de pâturage – PEYRON Bruno.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de Monsieur GEMIN Stéphane, nous signalant que suite au décès de sa jument, il ne souhaitait plus louer les parcelles situées sur la section de Terreneyre et ceci à compter de l'année 2024.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur PEYRON Bruno, domicilié 7 Chemin des Planches d' EGLISOLLES, sollicite la location de ces propriétés situées sur la section de Terreneyre.

Il signale que depuis plusieurs années, certains pâturages communaux sont mis à disposition d'agriculteurs ou de particuliers sans convention.

Il précise qu'aucune commission syndicale n'étant constituée sur la commune, il revient au Conseil Municipal d'assurer la bonne gestion de ces biens.

Monsieur le Maire propose d'établir la convention pluriannuelle de pâturage, pour six années consécutives.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** de louer **1.6470 M² (1ha64a70ca)** sur les parcelles cadastrées de la section AN N° 203 et 204 à Monsieur PEYRON Bruno pour un loyer annuel de : **32,54 €** pour 2024.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage, à Monsieur PEYRON Bruno pour six années consécutives, soit jusqu'au **31/12/2029**.

- **Dit** que ce loyer sera actualisé chaque année selon l'évolution constatée par l'arrêté préfectoral constatant l'indice des fermages et sa variation.

- **Indique** que le renouvellement de cette convention s'effectuera par tacite reconduction, par période de six années, sauf opposition par l'une des parties, donnée par lettre recommandée avec AR, 6 mois avant la fin de la convention.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

9 - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes – Abattoir Intercommunal.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant les exercices 2017 et suivants.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de la tenue du débat au sujet des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du document communiqué en annexe.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

10 - Participation 2024 aux frais de fonctionnement de la Mission Locale du Livradois-Forez.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Mission Locale Livradois-Forez d'AMBERT a adressé la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal unanime décide de participer au taux de **1,25 €** par habitant x 295 soit : **368,75 €**.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Questions diverses :

1 Prime pouvoir d'achat

Le projet de délibération sera envoyé au centre de gestion pour avis du Comité Social Territorial.

2 Chemin de Vertamy

Monsieur Le Maire a présenté le devis pour la réalisation d'un document d'arpentage après modification de l'emplacement du chemin par la commune. L'acquéreur de la parcelle AM 233 est Mr RICHARD Michel. Cette personne souhaite que cette situation soit régularisée. Donc cela nécessite de faire un arpentage de l'ancien chemin et du nouveau chemin. Ensuite une vente sera effectuée.

3 Petit Patrimoine de la Commune

Christine BATISSION a donné des précisions sur l'avancement du petit patrimoine de la Commune. Elle a bien avancée sur ce projet. Dans les prochains jours, elle doit se réunir avec des bénévoles de la commune pour faire le point sur le dossier en question.

4 Repas de la commune

Le repas des aînés aura lieu à la salle des fêtes d' EGLISOLLES, le samedi 16/03/2024 à 12 heures. Le Conseil Municipal, les employés et les conjoints sont également invités. Le repas sera servi par SAS ROSSIGNEUX de CRAPONNE SUR ARZON. L'Association VARIANCE MUSETTE de VALCIVIERES vient animer ce repas.

Le Prochain Conseil Municipal n'a pas été défini.

Séance levée à 12 heures 00.

Le secrétaire de séance,

Hervé BERAUD

Le Maire,

Jean-Luc VIALARD

